



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**INSP**  
Institut national  
du service public

Direction de la formation initiale et continue  
Département de la diversité des talents,  
des concours et évaluations

## Décision complémentaire portant nomination de correcteurs et d'examineurs pour participer à la correction des épreuves écrites et aux épreuves orales du concours externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2024

La directrice de l'Institut national du service public

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public ;
- vu Le décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 modifié instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatifs aux cycles de formation y préparant ;
- vu le décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 modifié, relatif aux conditions d'accès et aux formations à l'Institut national du service public ;
- vu l'arrêté du 21 mars 2023 modifié, fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'Institut national du service public et les modalités d'organisation des concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours ;
- vu l'arrêté du 27 décembre 2023 autorisant l'ouverture, pour la voie générale, du concours externe, du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public pour l'année 2024 ;
- vu les arrêtés du 5 juillet 2024 portant respectivement nomination du président et des membres du jury du concours externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2024.
- vu la décision du 17 juillet 2024 portant nomination de correcteurs et d'examineurs pour participer à la correction des épreuves écrites et aux épreuves orales du concours externe et du deuxième concours externe, du concours externe spécial, du concours interne et du troisième concours d'entrée à l'Institut national du service public de 2024.

### Décide

sont également désignés en qualité de correcteurs pour participer à la correction des épreuves écrites :

M. Benoît LEGAIT, ingénieur général des mines honoraire ;

Mme Lilia SANCHEZ, secrétaire des affaires étrangères.

Fait à Strasbourg, le 13 septembre 2024

Maryvonne Le Brignonen